



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Objecteurs de conscience

Question écrite n° 10428

### Texte de la question

M. Yves Nicolin attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les consequences pour les organismes d'accueil des objecteurs de conscience, de la decision de leur participation financiere a la gestion de leurs dossiers. Une telle decision a ete prise en l'absence de texte reglementaire, sans information prealable et sans concertation avec les organismes interesses, et correspond a un impot preleve sur les associations. Elle greve le budget de ces organismes et porte atteinte a la mission d'interet general confiee a ces organismes alors meme que le service national est du ressort de l'Etat et non de ces derniers. Cette mesure, si elle etait maintenue, remettrait en cause la possibilite d'etre objecteur de conscience et l'alternative au service national qu'elle represente. Par ailleurs, il lui rappelle que les organismes d'accueil des objecteurs de conscience connaissent deja de nombreux problemes lies aux dysfonctionnements administratifs, qui se traduisent notamment par le retard des remboursements. En consequence, il lui demande de lui faire connaitre quelle solution elle entend apporter pour remedier a ce probleme.

### Texte de la réponse

Le ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville est tout a fait conscient de l'embarras suscite par l'adoption du principe de la participation des associations agreees qui accueillent des objecteurs de conscience, aux frais de prise en charge de cette categorie d'appelles, notamment du fait de la rapidite avec laquelle la lettre circulaire du 6 octobre dernier a ete envoyee aux associations concernees. Afin d'etudier la situation ainsi creee, des contacts ont ete pris avec les associations qui beneficient de la mise a disposition de ces jeunes, et une consultation a ete organisee avec l'ensemble des partenaires ministeriels concernees par cette question. Une reflexion est donc actuellement engagee sur ce dossier ; elle devrait en permettre l'evolution prochaine.

### Données clés

**Auteur :** [M. Nicolin Yves](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10428

**Rubrique :** Service national

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 janvier 1994, page 310

**Réponse publiée le :** 4 avril 1994, page 1637